

A afficher du 25 décembre 2009 au 19 février 2010 en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VILLE DE MONTREUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'ouverture	A partir de la question 2	A partir de la question 18
Présents : 46 Pouvoirs : 7	Présents : 47 Pouvoirs : 6	Présents: : 46 Pouvoirs : 7

Séance du Conseil municipal du 17 décembre 2009

L'an 2009, le jeudi 17 décembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 9 décembre 2009.

Sont présents :

Mme VOYNET, Mme VIPREY , M. SAUNIER, Mme FRERY, M. MARTINEZ, M. MOSMANT, M. BENDADA, M. PETITJEAN, Mme SAYAC, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. CHAIZE, Mme HEUGAS, M. TUAILLON, M. CUFFINI, Mme BOURDAIS, M ROBEL à partir de la question 2, Mme COMPAIN Adjoints, M HAZIZA, M MONTEAGLE, M CALLES, M REZNIK, M DESGRANGES, M VACCA, Mme NDZAKOU, M RABHI, Conseillers municipaux délégués, Mme ZEIDENBERG, Mme SAHOUM , Mme REEKERS, M MIRANDA, Mme PERRIER, M BARRY, Mme MEKIRI, Mme MENHOUDJ, Mme PASCUAL, M GAILLARD, Mme GUAZZELLI jusqu'à la question 17, M SEREY, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, Mme BENSALID, Mme ATTIA, M MOLOSSI, Mme PRADOS, M. MAMADOU , M . LE CHEQUER, Mme A LORCA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. BERNARD à Mme PERRIER	Mme SALVADORI à Mme COMPAIN
Mme LEPRETRE à M. BENDADA	M. BRARD à M. MAMADOU
M. MARTINEZ à Mme VIPREY	Mme DE KERAUTEM à Mme LORCA
M. ROBEL à Mme ZEIDENBERG jusqu'à la question 1	
Mme GUAZZELLI à M. GAILLARD à partir de la question 18	

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mmes VANSTEENKISTE, VIPREY et CREACHCADEC ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.



Délibérations :

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

2009_371 : Désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au Conseil de la Communauté d'agglomération "Est ensemble"

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Procède au scrutin secret à l'élection des délégués appelés à représenter la Commune au sein du Conseil de la Communauté "Est ensemble", une fois la Communauté d'agglomération, dûment créée par arrêté préfectoral:

Ne participent pas au vote JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, J PRADOS

Le résultat du vote est le suivant:

N°	Prénom et nom des candidats	Votants	Blancs et nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue requise	voix obtenues	Résultat
1	Dominique VOYNET	41	0	41	21	41	Elue
2	Mouna VIPREY	41	0	41	21	41	Elue
3	Manuel MARTINEZ	41	0	41	21	41	Elu
4	Anne-Marie HEUGAS	41	0	41	21	41	Elue
5	Alexandre TUAILLON	41	0	41	21	41	Elu
6	Alain MONTEAGLE	41	0	41	21	41	Elu
7	Claude REZNIK	41	0	41	21	41	Elu
8	Pierre DESGRANGES	41	0	41	21	41	Elu
9	Alain CALLES	41	0	41	21	41	Elu
10	Nabil RABHI	41	0	41	21	41	Elu
11	Johanna REEKERS	41	0	41	21	41	Elue
12	François MIRANDA	41	0	41	21	41	Elu
13	Stéphanie PERRIER	41	0	41	21	41	Elue
14	Nouara MEKIRI	41	0	41	21	41	Elue
15	Christine PASCUAL	41	0	41	21	41	Elue
	Frédéric MOLOSSI					0	Non élu
	Dominique ATTIA					0	Non élue
	Jean-Pierre BRARD					0	Non élu
16	Dominique ATTIA	41	38	3	2	0	Non élue
	Frédéric MOLOSSI					3	Elu
	Jean-Pierre BRARD					0	Non élu
17	Dominique ATTIA	41	38	3	2	3	Elue
	Jean-Pierre BRARD					0	Non élu

En conséquence, sont désignés pour représenter la Commune au sein du Conseil de la Communauté "Est ensemble", une fois la Communauté d'agglomération, dûment créée par arrêté préfectoral, en qualité de délégués :

Mme Dominique VOYNET, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Alexandre TUAILLON, M. Alain MONTEAGLE, M. Claude REZNIK, M. Pierre DESGRANGE, M. Alain CALLES, M. Nabil RABHI, Mme Johanna REEKERS, M. François MIRANDA, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Nouara MEKIRI, Mme Christine PASCUAL, M. Frédéric MOLOSSI et Mme Dominique ATTIA.

Article 2: Charge Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2009_372 : Avances sur subvention 2010 à certaines associations et établissements publics avant l'adoption du budget primitif 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article unique : Autorise le versement, jusqu'au vote du budget primitif 2010, d'acomptes sur la subvention qui sera allouée en 2010 aux associations et établissements publics suivants :

ARTICLE	FONCTION	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
65736		<u>Subventions de fonctionnement aux organismes publics</u>	
657361	251	- Caisse des Ecoles	320 000,00
657362	520	Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	300 000,00
6574		<u>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</u>	
	02001	CCVL (Conseil Consultatif de la Vie Locale)	3 250,00
	02010	CAUE 93	3 600,00
	0203	Subvention au Comité des Oeuvres Sociales du personnel (COS)	686 948,00
	025	Foyer des Anciens Combattants	3 000,00
	025	ASSOPROTEC	1 500,00
	025	CCEFR	1 000,00
	025	Chorale de l'est parisien	1 000,00
	025	Comme vous émoi	25 000,00
	025	Croix Rouge	1 335,00
	025	LUDOLEO	14 000,00
	025	La maison des Femmes de Montreuil	11 500,00
	025	Neptune	1 335,00
	025	Secours Catholique	1 335,00
	025	Secours Populaire Français	1 335,00
	025	Toit accueil Vie (ludothèque 1,2,3, soleil)	14 120,00
	025	Tourisme et loisirs	1 600,00
	025	UAPM	1 150,00
	025	Union départementale du syndicat CFDT	8 000,00

025	Union locale du syndicat CGC	1 800,00
025	Union locale du syndicat CGT	20 000,00
025	Union locale du syndicat FO	5 000,00
025	Union locale du syndicat SNU IPP	1 000,00
025	Union locale du syndicat CFTC	1 800,00
025	Union départementale du syndicat G10 SOLIDAIRES	2 000,00
025	Association Bourse du travail	7 500,00
1100	Proses	6 000,00
1100	LEA (Lieu, écoute, accueil)	9 500,00
1100	Association SOS Victimes	2 869,00
3301	La Girandole	7 000,00
3301	Cap Etoile	11 000,00
3301	Mauvaise herbe	12 000,00
3301	Déménageurs associés	30 000,00
3301	Centre Dramatique National	300 000,00
3302	Maison Populaire	22 990,00
3302	Musée de l'histoire (Association pour l'Histoire Vivante)	22 990,00
3302	Planète Andalusia	7 000,00
3302	Instants chavirés (Muzziques)	22 990,00
40	1ère compagnie d'arc de Montreuil	658,00
40	2ème compagnie d'arc de Montreuil	292,00
40	Assoc sportive et cult. Montreuil Bel air (A.S.C.M.B)	1 256,00
40	Académie du Ritsu Zen (ARZ)	24,00
40	Aéro Club Les Goëlands	1 507,00
40	Association Dos Originarios de Portugal (A.O.P.)	175,50
40	Boule sportive de Montreuil (BSM)	80,00
40	CKC Montreuil (Canoé Kayak club Montreuil)	1 011,50
40	Club athlétique Montreuil (CAM)	45 263,00
40	Club de pétanque André Blain	509,50
40	Elan sportif de Montreuil (ESDM)	49 892,50
40	FC Montreuil assoc (Football club de Montreuil)	300,00
40	Assoc Hand ball Montreuil (HBM)	30 496,50
40	JKM (Judo kodokan de Montreuil)	1 820,00
40	Karaté club de Montreuil	164,00
40	L'Albatros de Montreuil	378,00
40	Les Jeunes aquanautes de Montreuil (J.A.M.)	373,00
40	Red Star Club Montreuillois (RSCM)	111 261,00
40	Roller skating Montreuillois (RSM)	7 838,50
40	Rugby Club Montreuillois	3 163,00
40	Squash club Montreuil	221,50
40	Sté démocratique de tir de Montreuil (STDM)	631,50
40	Tennis club de Montreuil	36 091,00
40	Viet Vo Dao Club	416,00
4220	RUES ET CITES	20 000,00
4221	La Pêche	72 448,00
523	Solidarité Français Migrant SFM	10 000,00
5240	Taferka	5 000,00
5240	AFMM (association des Femmes maliennes de Montreuil)	1 000,00
5240	ADEF	3 000,00

5240	COPAF	1 000,00
5240	A.D.C.Y.F.	2 500,00
5243	RUES ET CITES	35 750,00
640	Crèche "où tu crèches"	21 000,00
640	Crèche parentale "Bambino"	30 127,00
640	La maison du petit montreuillois	22 900,00
640	Solidarité Français Migrants (SFM)	24 528,00
640	Les bambins de la Noue	22 900,00
640	A.P.E.E.M (Turbul)	16 975,00
640	Maman-Poule	29 790,00
640	Halte garderie Parc Montreau	14 479,00
721	Mission info logement ADIL	7 500,00
721	CNL	10 000,00
8300	Agence locale de l'énergie - MVE	18 460,00
904	EGEE	7 000,00
907	Association Mission Locale pour l'emploi	107 655,00
907	PLIE	45 573,00
907	RUES ET CITES	24 649,00
907	Régie de quartier	20 000,00
94	Association des commerçants du Bel Air	800,00
94	Association des commerçants Le Morillon	800,00
94	Association des commerçants Coeur de Montreuil	2 000,00
94	Association du Coeur historique de Montreuil	1 200,00
94	Association des commerçants Croix de Chavaux	2 400,00
94	Association des commerçants du Bas Montreuil	800,00
950	OTCMEP	83 758,00

2009_373 : Ouverture de crédits d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour,

12 abstentions : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, J. PRADOS

DECIDE

Article unique : Autorise Madame la Maire à ouvrir antérieurement à l'adoption du budget primitif 2010 les crédits de dépenses de la section d'investissement, dans la limite de 25% du budget de l'année précédente soit : 6 289 342 euros, tels qu'ils figurent sur l'état annexé ci-après :

CREDITS DE DEPENSES	Montants	IMPUTATIONS	
		Nature	Fonction
Remboursements dépôts de garantie pépinière d'entreprises	1 625,00	165	904
Plan NTIC	150 000,00	2183	02010
Etudes informatiques	34 250,00	2031	02010
Logiciels	40 850,00	205	02010
Réseaux câblés	45 525,00	21533	02010
Etudes télécoms	1 250,00	2031	02010
Installations matériels et outillages techniques télécoms	13 750,00	2158	02010
Matériels télécoms	5 000,00	2188	02010
Etudes de prospectives offices de restauration et groupes scolaires	8 050,00	2031	20
Rénovation offices et salles de restauration scolaire	200 000,00	2135	251
Cité de l'Espoir (restructuration maternelle Picasso)	13 300,00	2031	82417
Travaux groupe scolaire A. France	43 250,00	2135	2128
Restructuration crèche Emmi Pikler	49 400,00	2135	643
Restructuration crèche Miriam Makeba	42 154,00	2135	642
Aménagement 1ère mini-crèche 25 rue du Jardin Ecole	113 858,00	2135	6493
Parc aquatique (études)	150 000,00	2031	4131
Hangar de stockage complexe des Grands Pêcheurs	25 000,00	2135	4120
Ecole centre-ville îlot 104	200 000,00	2031	21203
Restructuration pavillon rue Franklin pour service Jeunesse (études)	25 000,00	2031	4220
Restructuration pavillon rue Franklin pour service Jeunesse (travaux)	675 000,00	2135	4220
Aménagement locaux antenne Bel Air et association des Ruffins	25 000,00	2135	3350
Toiture marché Croix de Chavaux	25 000,00	2135	91
Aménagement centre social Le Morillon	100 000,00	2181	3353
Réhabilitation grand hall du Parc Montreau	50 000,00	2135	02010
Aménagement mairie annexe	200 000,00	2181	02012
Centre de santé municipal quartier Bel-Air	150 000,00	2181	5112
Reconstruction Maison Populaire	14 500,00	2135	332
Restructuration théâtre des Roches	6 830,00	2031	3134
Travaux d'entretien bâtiments	66 375,00	2135	02010
Imprévus énergie	38 250,00	2135	02010
Imprévus bâtiments divers	50 000,00	2135	02010
Imprévus écoles	298 000,00	2135	20
Mobilier écoles	20 000,00	2184	20
Matériel centres de vacances	5 000,00	2188	4230
Mobilier services administratifs	16 995,00	2184	02010
Extincteurs	2 500,00	21568	02010
Travaux d'entretien chaufferies	152 500,00	2315	02010
Logements SRP	16 550,00	2135	02010
Travaux de sécurité ERP	487 050,00	2135	02010
Travaux centres de vacances	57 500,00	2135	4230
Travaux équipement CMS	17 500,00	2135	5110
Travaux équipements sportifs	14 280,00	2135	40
Travaux accompagnement atelier	7 500,00	2135	02010
Garage (acquisition de véhicules)	125 000,00	2182	0204
Voies nouvelles et rénovations lourdes	250 000,00	2315	822
Rénovation éclairage public et signalisation tricolore	100 000,00	2315	8141
Réseau circulation douce (aménagement zones 30)	200 000,00	2315	8224
Rénovation squares, espaces verts, aires de jeux	50 000,00	2128	823
Conteneurs enterrés	100 000,00	2152	821
Jalonnement et comptages	350 000,00	2152	8150

Expérimentation vélos électriques dans le Haut-Montreuil (acquisitions vélos électriques)	100 000,00	2182	8150
Dépollutions diverses	50 000,00	2128	8201
Démolitions	50 000,00	2128	8201
Remboursements dépôts de garantie logement	1 000,00	165	710
Remboursements dépôts de garantie patrimoine commercial	1 000,00	165	710
MOUS Insalubrité - Travaux de substitution	2 500,00	4541	722
Aménagement village ROMS	100 000,00	2135	5243
Travaux de substitution	250,00	4541	722
Acquisitions foncières hors ZAC	500 000,00	2115	8201
Consignations acquisitions foncières	50 000,00	275	8201
Acquisition trottoirs ZAC Cœur de Ville	1 000,00	2112	82413
Etudes PLU	50 000,00	2031	8240
Etude PRUS Bel Air	50 000,00	2031	0200
Travaux pour compte de tiers (dépenses au titre de l'assainissement pour le compte de la future communauté d'agglomération)	500 000,00	4541	811

2009_374 : Approbation de la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'Etat dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'Etat dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 annexée à la présente délibération

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué à la signer dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_375 : Attribution de subventions à deux associations oeuvrant pour le droit des femmes

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Attribue une subvention à l'association SOS femmes en Seine-Saint-Denis pour un montant de 1 650€

Article 2 : Attribue une subvention à l'association Tostan France pour un montant de 1 650€

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : Nature : 6574 ; fonction : 1100.

2009_376 : Approbation de l'accord partenarial et tripartite entre la ville de Montreuil, l'APAGL et RESIDEO CIL93 pour la mise en œuvre du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL®) et la mobilisation du parc locatif vacant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'accord de partenariat tripartite pour l'année 2010 entre l'APAGL, RESIDEO CIL93 et la ville de Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget prévisionnel en fonctionnement, de l'exercice 2010 du service Logement.

2009_377 : Création d'une grille de tarifs applicables aux activités organisées au complexe de la Nouvelle France

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : De l'accès payant aux espaces sportifs et activités du complexe de la Nouvelle France, et de la tarification applicables pour les usagers.

Article 2 : Les tarifs suivants pour chaque activité et espace du complexe sportif :

- **DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ACCES AUX ESPACES TENNIS, SQUASH, BADMINTON ET SAUNA :**

La location à la séance n'est possible qu'après acquittement des droits d'inscription.

- période de 3 mois : Montreuillois : 47 € / Non Montreuillois : 55 €
- période de 6 mois : Montreuillois : 78,50 € / Non Montreuillois : 94 €
- période de 12 mois : Montreuillois : 103 € / Non Montreuillois : 134 €

Le crédit jeu mentionné dans les différents tarifs est délivré pour un montant minimum de 76 € non remboursables.

- **TARIFS D'UN ABONNEMENT AU TENNIS COUVERT :**

Du lundi au vendredi

de 8h00 à 12h00 - de 14h00 à 18h00 - de 22h00 à 24h00

12 mois : Montreuillois : 428 € / Non Montreuillois : 541 €

9 mois : Montreuillois : 356 € / Non Montreuillois : 445 €

de 12h00 à 14h00

12 mois : Montreuillois : 550 € / Non Montreuillois : 704 €

9 mois : Montreuillois : 445 € / Non Montreuillois : 566 €

de 18h00 à 22h00

12 mois : Montreuillois : 704 € / Non Montreuillois : 930 €

9 mois : Montreuillois : 566 € / Non Montreuillois : 760 €

Samedi, dimanche et jours fériés

de 7h00 à 9h00 - de 20h00 à 24h00

12 mois : Montreuillois : 356 € / Non Montreuillois : 550 €

9 mois : Montreuillois : 356 € / Non Montreuillois : 445 €

de 9h00 à 20h00

12 mois : Montreuillois : 776 € / Non Montreuillois : 930 €

9 mois : Montreuillois : 615 € / Non Montreuillois : 760 €

• **TARIFS DE LOCATION HORAIRE D'UN COURT DE TENNIS :**

Du lundi au vendredi

de 8h00 à 12h00 - de 14h00 à 18h00 - de 22h00 à 24h00

COURTS COUVERTS RESINE / POREUX		COURTS EXTERIEURS
Avec crédit jeu	10 € / 8 €	7 €
Sans crédit jeu	11 € / 9 €	8 €
Tarif visiteur	16 €	12 €

de 12h00 à 14h00

COURTS COUVERTS RESINE / POREUX		COURTS EXTERIEURS
Avec crédit jeu	13,80 € / 12,70 €	9,50 €
Sans crédit jeu	15 € / 13,80 €	10,50 €
Tarif visiteur	22 €	15 €

de 18h00 à 22h00

COURTS COUVERTS RESINE / POREUX		COURTS EXTERIEURS
Avec crédit jeu	17 € / 13,70 €	11,70 €
Forfait 2 heures	32 € / 26,50 €	22,20 €
Sans crédit j jeu	18 € / 14,80 €	13 €
Forfait 2 heures	33 € / 28,50 €	23 €
Tarif visiteur	26,50 €	18 €

Samedi, dimanche et jours fériés

de 7h00 à 9h00 - de 20h00 à 24h00 :

COURTS COUVERTS RESINE / POREUX		COURTS EXTERIEURS
Avec crédit jeu	10 € / 8 €	7 €
Sans crédit jeu	11 € / 9 €	8 €
Tarif visiteur	16 €	12 €

de 9h00 à 20h00

COURTS COUVERTS RESINE / POREUX		COURTS EXTERIEURS
Avec crédit jeu	17 € / 13,70 €	11 €
Forfait 2 heures	32 € / 26,50 €	22 €
Sans crédit jeu	18 € / 14,80 €	13 €
Forfait 2 heures	33 € / 28,50 €	23 €
Tarif visiteur	31 €	22 €

• **TARIFS D'UN ABONNEMENT ANNUEL AU SQUASH :**

Du lundi au vendredi

de 8h20 à 12h20 - de 13h40 à 17h00 - de 21h40 à 23h40

Montreuillois : 351 € / Non Montreuillois : 412 €

de 12h20 à 13h40

Montreuillois : 488 € / Non Montreuillois : 565 €

de 17h00 à 21h40

Montreuillois : 565 € / Non Montreuillois : 656 €

Samedi, dimanche et jours fériés

de 7h00 à 9h00 - de 21h40 à 23h40 :

Montreuillois : 351 € / Non Montreuillois : 412 €

de 9h00 à 21h40

Montreuillois : 656 € / Non Montreuillois : 656 €

• **TARIFS DE LOCATION (40 MINUTES) D'UN COURT DE SQUASH :**

Du lundi au vendredi

de 8h20 à 12h20 - de 13h40 à 17h00 - de 21h40 à 23h40

Avec crédit jeu : 7,30 € - Sans crédit jeu : 8 € - Tarif visiteur : 13 €

de 12h20 à 13h40

Avec crédit jeu : 9,70 € - Sans crédit jeu : 10,50 € - Tarif visiteur : 15 €

de 17h00 à 21h40

Avec crédit jeu : 12,20 € - Sans crédit jeu : 13 € - Tarif visiteur : 20 €

Samedi, dimanche et jours fériés

de 7h00 à 9h00 - de 21h40 à 23h40 :

Avec crédit jeu : 6,40 € - Sans crédit jeu : 7,50 € - Tarif visiteur : 13 €

de 9h00 à 21h40

Avec crédit jeu : 9,80 € - Sans crédit jeu : 11 € - Tarif visiteur : 20 €

• **TARIFS DE LOCATION HORAIRE D'UN TERRAIN DE BADMINTON :**

Du lundi au vendredi

de 8h00 à 12h00 - de 14h00 à 18h00 - de 22h00 à 24h00

Avec crédit jeu : 5,30 € - Sans crédit jeu : 6,30 € - Tarif visiteur : 12 €

de 12h00 à 14h00

Avec crédit jeu : 7,40 € - Sans crédit jeu : 8,50 € - Tarif visiteur : 13 €

de 18h00 à 22h00

Avec crédit jeu : 8,40 € - Sans crédit jeu : 9,50 € - Tarif visiteur : 15 €

Samedi, dimanche et jours fériés

de 7h00 à 9h00 - de 20h00 à 24h00 :

Avec crédit jeu : 5,30 € - Sans crédit jeu : 6,30 € - Tarif visiteur : 12 €

de 9h00 à 20h00

Avec crédit jeu : 7,40 € - Sans crédit jeu : 8,50 € - Tarif visiteur : 15 €

• **TARIFS DE LOCATION HORAIRE D'UNE SALLE D'ACTIVITE :**

Du lundi au vendredi

de 8h00 à 23h00, salle de danse

Unique : 18,50 €

de 8h00 à 18h00, salles Rolland Garros ou Wimbledon

Montreuillois : 20 € - Non Montreuillois : 27 € - Abonnés : 18 €

de 18h00 à 23h00, salles Rolland Garros ou Wimbledon

Montreuillois : 24,50 € - Non Montreuillois : 33 € - Abonnés : 23 €

Samedi, dimanche et jours fériés

de 8h00 à 23h00, salle de danse

Unique : 18,50 €

de 7h00 à 18h00, salles Rolland Garros ou Wimbledon

Montreuillois : 27 € - Non Montreuillois : 34 € - Abonnés : 23 €

de 18h00 à 23h00, salles Rolland Garros ou Wimbledon

Montreuillois : 31,30 € - Non Montreuillois : 40,50 € - Abonnés : 29,70 €

• **TARIF DE LOCATION HORAIRE D'UN TERRAIN MULTISPORTS COUVERT :**

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 24h00 : 46 €

Samedi, dimanche et jours fériés (*), de 7h00 à 24h00 : 46 €

• **CARTE LIBRE ACCES :**

Valable 12 mois à compte de la date d'émission, cette carte permet d'utiliser pendant une heure par jour au maximum un terrain de tennis, squash ou badminton, durant les heures creuses (du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 et de 22h00 à 24h00, et samedi, dimanche et jours fériés de 7h00 à 9h00 et de 20h00 à 24h00).

Montreuillois : 690 € / Non Montreuillois : 800 €

• **CARTE INSCRIPTION POUR LES COMITES D'ENTREPRISES OU ASSOCIATIONS :**

Valable 12 mois à compter de la date d'émission, cette carte permet d'utiliser à titre collectif, une heure par jour au maximum un terrain de tennis, squash ou badminton. Cette carte n'exclut pas son détenteur de s'acquitter des tarifs de location horaire en vigueur.

- Achat d'une carte : 220 € l'unité
- Achat de 5 cartes simultanées : 170 € l'unité
- Achat de 10 cartes simultanées : 120 € l'unité

• **TARIFS D'ACCES A L'ESPACE FORME :**

Du lundi au vendredi de 10h00 à 22h00, les samedis, dimanches de 9h00 à 13h30 :

Abonnements	Mois	Trimestre	Année/Chômeur, étudiant
Cours collectifs cardio	70 €	145 €	320 € / 255 €
Accès autonome musculation	70 €	145 €	320 € / 255 €
Accès musculation et cours cardio	90 €	160 €	380 € / 282 €

Tarif annuel préférentiel pour l'accès musculation + cours cardio en heures creuses (du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 et les samedis, dimanches, de 9h00 à 13h00) : 244 €

Tarifs à l'heure

- Cours à l'espace cardio : 12 €
- Accès à l'espace musculation : 12 €
- Carnet de 10 séances : 92 €

Article 2 : Dit que le recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : Nature : 70631 Redevance et droits des services à caractère sportif ; Fonction 4140 Complexe Tennis ; Activité F519 Fonctionnement courant.

2009_378 : Création de postes pour la reprise d'activité de la SEM sports loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : la création de 15 postes, soit 3 postes de cadres, 5 postes d'agents d'accueil, 1 poste de responsable de maintenance, 2 postes d'agent d'immeuble et 4 postes d'enseignement sportif.

Article 2 : dit qu'un poste d'agent d'accueil est à temps non complet (60% du temps de travail)

Article 3 : dit que deux postes liés à l'enseignement sportif sont à temps non complet (20% et 50% du temps de travail).

Article 4 : précise que ces quinze emplois seront pourvus par des agents non titulaires recrutés par voie de contrat à durée indéterminée dans les conditions de l'article L 1224-3 du code du travail et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale susvisés,

Article 5 : précise que la rémunération afférente aux trois emplois de cadre sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 6 : précise que la rémunération afférente aux cinq emplois d'agents d'accueil sera fixée en référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Article 7 : précise que la rémunération afférente à l'emploi de responsable de la maintenance sera fixée en référence au cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux.

Article 8 : précise que la rémunération afférente aux deux emplois d'agents d'immeuble sera fixée en référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Article 9 : précise que la rémunération afférente aux quatre emplois d'enseignement sportif sera fixée pour deux d'entre eux en référence au cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, pour l'un d'entre eux en référence au cadre d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives et pour le dernier en référence au cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives.

Article 10 : précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires pour ces quinze postes.

Article 11 : autorise la Maire à signer les contrats à durée indéterminée des agents concernés et tous documents relatifs au licenciement des agents qui refuseraient la proposition de contrat qui leur sera faite par la Ville de Montreuil.

2009_379 : Modification de la liste des emplois devant comporter un logement de fonction pour nécessité absolue de service

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article unique : Autorise madame la Maire, par décision individuelle, à partir du 1^{er} janvier 2009 :

- A attribuer un logement par nécessité absolue de service à l'emploi de responsable de la maintenance – gardien du complexe sportif Nouvelle France, en complément de la liste existante.

La gratuité du logement ne s'étendra à la fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité et du chauffage .

2009_380 : Affectation de 1% des ressources du budget annexe d'assainissement au projet de réhabilitation du réseau d'eau potable de Beit Sira (Territoires palestiniens).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : décide l'affectation dans le budget primitif d'assainissement 2010 de 18 900€ au projet de coopération décentralisée de réhabilitation du réseau d'eau potable de Beit Sira (Territoires palestiniens). Cette somme correspond à 1% des recettes provenant de la redevance d'assainissement, conformément à la possibilité donnée par la loi Oudin.

Article 2 : cette dépense sera prévue au budget primitif d'assainissement 2010 sur la ligne 6742 : « subventions exceptionnelles d'équipement » et sera versée au budget général de la ville.

Article 3 : la subvention ainsi dégagée sera constatée en recette sur le budget général de la ville sur le compte 7478 048 : « autres participations », et sera affectée au cofinancement du projet de réhabilitation du réseau d'eau potable de Beit Sira.

2009_381 : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

44 voix pour

9 abstentions : J. P. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A LORCA, J. PRADOS, J. J. SEREY

DECIDE

Article 1 : Sollicite la subvention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité ».

Article 2 : Autorise Madame la Maire, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_382 : Approbation et signature de la convention de financement entre la Ville et l'Agence Locale de l'Energie "Maîtrisez Votre Energie (MVE)"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

(Ne participent pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : P.PETITJEAN, L. VACCA)

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de financement annexée à la présente délibération qui prendra effet, pour 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la convention de financement dès que la délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, sous la rubrique suivante : nature : 6574 « Subventions » ; fonction : 830.

2009_383 : Approbation des conventions et contrats de prêts N°09.010 et N°09.018 puis N°09.009 et N°09.017 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de la Seine-Saint-Denis pour les crèches collectives Miriam Makeba et Emmi Pikler

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'approuver les conventions et contrats de prêts N° 09.010, N°09.018 et N° 09.009, N°09.017 de financière à l'investissement passés entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de Seine-Saint-Denis.

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire, à signer les conventions et contrats de prêts d'aide financière à l'investissement N° 09.010 et N°09.018 et N° 09.009 et N°09.017 .

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire à contracter un emprunt globalisé de 194 309 € destiné au financement de la crèche Emmi Pikler et 120 624 € destiné au financement de la crèche Miriam Makéba et à signer les contrats de prêts correspondants.

2009_384 : Approbation du contrat de projet animation globale et de la convention de prestation de service entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil concernant le Centre Social Le Morillon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'approuver le contrat de projet animation globale entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ci-annexé.

Article 2 : d' approuver la convention de prestation de service n° 09-011 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis ci-annexée.

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire à signer ces documents dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_385 : Acceptation du transfert en totalité des garanties d'emprunt accordées par la ville à OSICA pour trois prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations, destinés au financement de la construction du foyer de travailleurs migrants sis 141 rue Lenain de Tillemont à Montreuil à l'ADEF (Association pour le Développement des Foyers).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des trois emprunts d'un montant initial global de 1 714 548,36€ contractés par OSICA auprès de la Caisse des dépôts et consignations et transférés à l'ADEF (Association pour le Développement des Foyers), conformément aux dispositions susvisées du code de la Construction et de l'Habitation.

Article 2 : Les emprunts transférés sont garantis par la commune de Montreuil dans les conditions précisées ci-dessous pour la durée résiduelle de chacun des emprunts :

Date Contrat	N° contrat	Montant initialement emprunté (en francs)	Montant initialement emprunté (en euros)	Capital Restant Dû au 01/01/2010	Taux	Date de dernière échéance
Octobre 1977	543576/11	8 800 000 F	1 341 551,35€	454 030,64 €	1.20%	25/10/2021
Novembre 1978	560240/11	1 267 700 F	193 259,62€	82 966,06€	1.20%	25/01/2023
Juin 1982	586915/11	1 179 000 F	179 737,39€	75 425,65 €	1.20%	25/07/2026
Total			1 714 548,36€			

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité, en fonction de la variation du taux livret A ; il a toutefois été précisé que les taux d'intérêt effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Article 3 : Au cas où l'ADEF pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la commune de Montreuil s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la

Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal de la ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : L'ADEF s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil. La commune de Montreuil se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% (soit 66 logements) sur la durée résiduelle des prêts concernés.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise la Maire à intervenir à la convention de transfert des prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations, OSICA et l'ADEF (Association pour le Développement des Foyers) et à signer la convention entre la ville et l'ADEF ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la ville aux emprunts visés ci-dessus.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

2009_386 : Avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain adopté par délibération de la commission permanente du Conseil Régional Ile de France CP 09-883 du 24 septembre 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 ci-annexé qui a pour objet de modifier la convention de renouvellement urbain n°CR 28-07-102 signée le 6 août 2009 entre la Ville de Montreuil et la région Ile de France, afin de prendre en compte la liste des sites retenus par la Région dans le cadre de son dispositif de soutien au renouvellement urbain (PRU et/ou OPI) et de sa politique autonome en faveur des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention et tous les documents afférents à ces dispositions dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire et à conduire les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

2009_387 : Avenant N°2 à la convention de coopération culturelle entre le Département et la ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : accepte l'avenant N°2 à la convention de coopération culturelle entre le Département et la Ville de Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, à signer l'avenant N° 2 à la convention de coopération entre le Département et la Ville de Montreuil.

2009_388 : Conventions de financement entre la ville de Montreuil et chacune des unions locales syndicales de Montreuil C.G.T, F.O, S.N.U.-I.P.P, C.F.E-C.G.C, C.F.T.C, l'union départementale C.F.D.T de Seine-Saint-Denis et l'Union syndicale SOLIDAIRES de la Seine-saint-Denis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte les conventions à passer entre la ville et chacune des unions locales syndicales de Montreuil C.G.T, F.O, SNU-IPP, CFE-CGC, CFTC, l'union départementale C.F.D.T de Seine-Saint-Denis et l'Union syndicale SOLIDAIRES de la seine Saint Denis.

Article 2 : Précise que ces conventions sont conclues pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à signer lesdites conventions.

Article 4 : Accorde une subvention aux unions locales syndicales de Montreuil :

Union départementale CFDT de Seine-Saint-Denis au titre de la convention établie pour l'année 2009 4 323 €
Au titre de la présente convention : 8000 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget par le conseil municipal du 18 décembre 2008

Union locale CFTC de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2009. 4 707 €
Au titre de la présente convention : 1800 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget par le conseil municipal du 18 décembre 2008

Union locale CGC de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2009 8 540 €
Au titre de la présente convention : 1 800 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget par le conseil municipal du 18 décembre 2008

Union locale CGT de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2009 35 156€
Au titre de la présente convention : 20000 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget par le conseil municipal du 18 décembre 2008

Union locale F.O de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2009 1 942 €
Au titre de la présente convention : 5000 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget par le conseil municipal du 18 décembre 2008

Union locale SNU-IPP de Montreuil au titre de la convention établie pour l'année 2009. 855 €
Au titre de la présente convention : 1000 € ont été versés dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget par le conseil municipal du 18 décembre 2008

Union syndicale SOLIDAIRES de la Seine-Saint-Denis au titre de la 4 876€

convention établie pour l'année 2009.
Au titre de la présente convention 2000 € ont été versés
dans le courant du mois qui a suivi l'adoption du budget par le
conseil municipal du 18 décembre 2008
TOTAL

60 399€

Article 5 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget 2009 de la ville à l'imputation budgétaire suivante :

6574 – Subventions de fonctionnement aux autres organismes privés
025 Aide aux associations F642

2009_389 : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds d'Aménagement Urbain au titre de 2008 et 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions pour surcharge foncière et la cession immobilière afin de réaliser des logements sociaux cités ci-dessus.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Aménagement Urbain au titre de 2008 et 2009.

2009_390 : Actualisation des taxes relatives aux tournages de films et manifestations diverses pour l'année 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article unique : Accepte l'actualisation des taxes relatives aux tournages de films et manifestations diverses pour l'année 2010.

2009_391 : Actualisation de la participation financière pour la non construction de station d'épuration individuelle des eaux usées pour l'année 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte l'actualisation du montant de la participation financière pour non construction de station d'épuration individuelle des eaux usées, soit 618,00 € pour l'année 2010.

Article 2 : l'actualisation de la participation financière est faite en fonction de l'évolution des indices des prix des travaux publics (TP)

2009_392 : Organisation du recensement rénové de la population 2010 et fixation de la rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs affectés à ce recensement-délibération modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de confier à la Maire la responsabilité de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Article 2 : dit que le principe de rémunération et la rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs sont inchangés :

RECENSEMENT 2010 - TAUX DE REMUNERATION				
agents recenseurs	forfait fixe (montant brut)	forfait complémentaire (montants bruts)		
		forfait qualité de repérage	forfait de qualité de collecte, tenue de carnet et opérations de clôture	prime de taux de retour
agents titulaires ou stagiaires	867,31 €	43,37 €	54,20 €	54,20 €
agents non titulaires	969,81 €	48,50 €	60,61 €	60,61 €
contrôleurs	forfait (montant brut) sur la base d'un taux d'encadrement de 4 agents recenseurs par contrôleur			
agents titulaires ou stagiaires	498,70 €			
agents non titulaires	557,64 €			

Article 3 : d'autoriser la Maire à signer les lettres d'engagement pour les agents recenseurs notifiant les dispositions relatives à cet emploi pour le recensement rénové de la population chaque année.

Article 4 : la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de chaque exercice sur les comptes : Nature 641; Rubrique 0203 ;Activité F9154

2009_393 : Service public de collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables aux ordures ménagères – désignation du délégataire par acceptation de la convention et du règlement de service afférent

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Prend acte de la décision de la maire de retenir la société SITA Ile de France 2/6 rue Albert de Vatimesnil – 92532 Levallois-Perret Cedex pour la délégation de service public de collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables aux ordures ménagères pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010

Article 2 : Autorise La Maire à signer la convention de délégation de service public correspondant

Article 3 : Accepte les tarifs de la redevance, tels que définis en annexe de la présente délibération

Article 4 : Accepte le règlement de service qui assure l'application aux usagers des stipulations de la convention de délégation

2009_394 : Liste complémentaire des bénéficiaires du remboursement de la taxe des ordures ménagères (T.E.O.M) au titre du service d'enlèvement des déchets industriels et commerciaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : accepte la liste complémentaire des bénéficiaires du remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) au titre du service d'enlèvement des déchets industriels et commerciaux.

Article 2 : les dépenses en résultant s'imputeront sur les crédits de l'exercice en cours ;

Article 3 : Autorise Madame la Maire, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_395 : Cession de la propriété sise 45/45 bis rue de la Révolution cadastrée section BI n°s 23 et 24 au profit de la société EFIDIS et approbation de la promesse de vente

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : approuve la cession de la propriété sise 45/45 bis rue de la Révolution cadastré section BI n°s 23 et 24 au profit de la société EFIDIS au prix de 652 000 € augmentés des frais d'acquisition dudit bien supportés par la ville de Montreuil ;

Article 2 : approuve la promesse de vente

Article 3 : Autorise Madame la Maire à signer la promesse de vente et l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_396 : Acquisition par la ville de Montreuil du bien sis 26/26 bis rue Paul Bert (lots n°s 11, 12 et 5) cadastré section AY n° 253 sur les consorts DUNAUD/LANDOUCH

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : approuve l'acquisition du bien sis 26/26 bis rue Paul Bert (lots n°s 11,12 et 5) cadastrée section AY n° 253 (regroupement des parcelles AY n°s 71 et 72) appartenant aux consorts DUNAUD/LANDOUCH au prix de 30 000 € augmenté des frais de notaire ;

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_397 : Acceptation du résultat d'appel d'offres et autorisation donnée à Madame la Maire de signer les marchés de services relatifs à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte le résultat d'appel d'offres des marchés de services relatifs à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer les marchés à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Lot 1 « dommages aux biens 1^{ère} ligne et risques annexes »

Courtier ou compagnie d'assurance	Adresse	montant
Cabinet PNAS	159, rue du faubourg Poissonnière 75009 PARIS	160 823.44 €

Lot 2 « dommages aux biens 2^{ème} ligne et risques annexes »

Courtier ou compagnie d'assurance	Adresse	montant
Cabinet ACY	24, avenue des Grésillons 92600 ASNIERES	31 815.89 €

Lot 3 « Flotte automobiles et risques annexes »

Courtier ou compagnie d'assurance	Adresse	montant
Compagnie SMACL	141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9	190 463.14€

Article 3 : Autorise Madame la Maire, après avis des services concernés, à signer les propositions d'indemnisation des compagnies d'assurances.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur les budgets des exercices concernés en section de fonctionnement.

2009_398 : Avenant n°6 à passer avec Monsieur François COHEN et Madame Anne POUILLARD pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration du groupe scolaire et extension du centre de loisirs maternel Nanteuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer l'avenant N°6 relatif au marché de maîtrise d'œuvre passé avec Monsieur François COHEN et Madame Anne POUILLARD dont le montant est fixé ainsi qu'il suit dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Entreprises	Désignation du marché	Avenants	Montant € H.T.
François COHEN et Anne POUILLARD	Marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration du groupe scolaire et extension du centre de loisirs Nanteuil	6	42 478.00

Article 2 : Le montant du marché passe ainsi de 450 041.16 € HT à 492 519.16 € HT

Article 3 : La dépense supplémentaire de 42 478.00 € HT soit 50 803.69 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement.

2009_399 : Autorisation donnée à Madame la Maire de signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux pour la remise aux normes de sécurité incendie dans l'établissement comprenant l'ex-collège Paul Eluard et l'école élémentaire Voltaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer les avenants n°1 à passer avec les entreprises :
CAVANNA pour le lot 1 pour un montant de 14 877.90 € HT soit 17 793.97 € TTC
SOCOTEEL pour le lot 2 pour un montant de 20 501.78 € HT soit 24 520.13 € TTC
LARIGAUDERIE pour le lot 3 pour un montant de 7 028.00 € HT soit 8 405.49 € TTC
S.G.R. pour le lot 4 pour un montant de 874.80 € HT soit 1046.26 € TTC
VISSOUARN pour le lot 5 pour un montant de 583.82 € HT soit 698.25 € TTC

dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 2 : Le montant initial H.T. du marché passe ainsi pour ces entreprises :

Intitulé du lot	Attributaire	Montant € H.T.
Démolition – gros œuvre – façade – plâtrerie – peinture	G. CAVANNA	de 199 071.26 à 213 949.16
Electricité courants forts et faibles	SOCOTEEL Equipements	de 43 849.90 à 64 351.68
Menuiseries intérieures – serrureries	LARIGAUDERIE & Associés	de 66 875.28 à 73 903.28
Menuiseries extérieures – métallerie	S.G.R.	de 25 412.28 à 26 287.08
Étanchéité – désenfumage escaliers	VISSOUARN	de 13 000.00 à 13 583.82

Article 3 : La dépense maximum supplémentaire de 43 866.30 € H.T. soit 52 464.10€ TTC sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets de l'exercice en cours, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le montant de l'ensemble des marchés passe de 348 208.72 € HT à 392 075.02 € HT soit 416 457.63 € TTC à 468 921.73 € TTC

2009_400 : Rapport annuel et rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) pour l'année 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport annuel et du rapport d'activité du SEDIF pour l'année 2008.

2009_401 : Rapport d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour l'année 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France pour l'année 2008.

2009_402 : Rapport annuel d'activité du SIPPAREC pour l'année 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport d'activité du SIPPAREC pour l'année 2008.

2009_403 : Rapport annuel du syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour l'année 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport du SIAAP pour l'année 2008.

2009_404 : Rapport des Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM M2S exercice 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport écrit des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM M2S pour l'exercice 2008.

2009_405 : Rapport des Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM MSL exercice 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport écrit des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM MSL pour l'exercice 2008.

2009_406 : Rapport des Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM MODEV exercice 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport écrit des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM MODEV pour l'exercice 2008.

2009_407 : Rapport des Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM SEMIMO exercice 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport écrit des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM SEMIMO pour l'exercice 2008.

2009_408 : Rapport des Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM HAMO exercice 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport écrit des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM HAMO pour l'exercice 2008.

2009_409 : Rapport des Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM Ethica exercice 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport écrit des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM ETHICA pour l'exercice 2008.

2009_410 : Précisions d'emplois pour deux postes de chargé de mission au service Etudes de la direction de l'Urbanisme et de l'Habitat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour

12 abstentions : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS

DECIDE

Article 1 : Précise que ces emplois seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents non titulaires recrutés par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que la rémunération afférente à ces emplois sera fixée en référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Article 3 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires pour les deux postes concernés.

2009_411 : Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour

12 abstentions : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS

DECIDE :

Article 1 : de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 2 postes de technicien supérieur territorial
- 1 poste d'assistant socio-éducatif principal
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
- 3 postes d'ATSEM 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Article 2 : de créer les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur
- 2 postes d'ingénieur
- 5 postes d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint d'animation 1^{ère} classe

2009_412 : Indemnités de fonction aux nouveaux élus délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour

12 abstentions : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS

DECIDE

Article 1 : de fixer l'enveloppe à répartir à 47.922,75€ bruts mensuels (valeur au 1^{er} octobre 2009), correspondant à l'ensemble des indemnités des élus.

Article 2 : de fixer, à compter du 1er janvier 2010, pour la Maire, les adjoints, les conseillers délégués et conseillers municipaux les montants et taux applicables à chacun d'entre eux, selon le tableau joint en annexe.

Article 3 : que conformément à la réglementation en vigueur, le montant des indemnités suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

Article 4 : décide d'autoriser Madame la Maire à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités,

Article 5 : précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6531 (indemnités) du budget.

TABLEAU ANNEXE DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	fonction	montant proposé en euros (valeur 1 ^{er} octobre 2009)	en % de l'IB 1015
Dominique VOYNET	Maire	1779,43	47,04
Mouna VIPREY	1ère adjointe	1779,43	47,04
Bruno SAUNIER	2ème adjoint	1779,43	47,04
Florence FRERY	3ème adjointe	1779,43	47,04
Manuel MARTINEZ,	4ème adjoint	1779,43	47,04
Daniel MOSMANT,	5ème adjoint	1779,43	47,04
Abdelhafid BENDADA	6ème adjoint	1779,43	47,04
Patrick PETITJEAN,	7ème adjoint	1779,43	47,04
Nathalie SAYAC,	8ème adjointe	1779,43	47,04
Muriel CASALASPRO,	9ème adjointe	1779,43	47,04
Fabienne VANSTEENKISTE,	10ème adjoint	1779,43	47,04
Catherine PILON,	11ème adjointe	1779,43	47,04
Daniel CHAIZE,	12ème adjoint	1779,43	47,04
Anne-Marie HEUGAS,	13ème adjointe	1779,43	47,04
Alexandre TUAILLON,	14ème adjoint	1779,43	47,04
Emmanuel CUFFINI,	15ème adjoint	1779,43	47,04
Véronique BOURDAIS	16ème adjointe	1779,43	47,04
Gilles ROBEL	17ème adjoint	1779,43	47,04
Claire COMPAIN	18ème adjointe	1779,43	47,04
Claude REZNIK	Conseiller délégué	808,83	21,38
Agnès SALVADORI	Conseillère déléguée	808,83	21,38
Lionel VACCA	Conseiller délégué	808,83	21,38
Stéphane BERNARD	Conseiller délégué	808,83	21,38
Denise NDZAKOU	Conseillère déléguée	808,83	21,38
Nabil RABHI	Conseiller délégué	808,83	21,38
Serge HAZIZA	Conseiller délégué	808,83	21,38
Alain MONTEAGLE	Conseiller délégué	808,83	21,38
Alain CALLES	Conseiller délégué	808,83	21,38
Halima Samia MENHOUDJ	Conseillère déléguée	808,83	21,38
Stéphane GAILLARD	Conseiller délégué	808,83	21,38
Pierre DESGRANGES	Conseiller délégué	226,96	6,00
Anne-Claire LEPRÊTRE	Conseillère	226,96	6,00
Bassirou BARRY	Conseiller	226,96	6,00
Jamila SAHOUM	Conseillère	226,96	6,00
Johanna REEKERS	Conseillère	226,96	6,00
Sophie GUAZELLI	Conseillère	226,96	6,00
Stéphanie PERRIER	Conseillère	226,96	6,00
Nouara MEKIRI	Conseillère	226,96	6,00
François MIRANDA	Conseiller	226,96	6,00
Christine PASCUAL	Conseillère	226,96	6,00
Hélène ZEIDENBERG	Conseillère	226,96	6,00
Jean- Pierre BRARD	Conseiller	226,96	6,00
Geneviève DE KERAUTEM	Conseillère	226,96	6,00
Jean Jacques SEREY	Conseiller	226,96	6,00
Danièle CRECHCADEC	Conseillère	226,96	6,00
Frédéric MOLOSSI	Conseiller	226,96	6,00
Dominique ATTIA	Conseillère	226,96	6,00
Gaylord LE CHEQUER	Conseiller	226,96	6,00
Juliette PRADOS	Conseillère	226,96	6,00
Stéphan BELTRAN	Conseiller	226,96	6,00
Murielle BENS Aid	Conseillère	226,96	6,00
Cheïck MAMADOU	Conseiller	226,96	6,00
Alexie LORCA	Conseillère	226,96	6,00

2009_413 : Attribution de marché de prestations de déménagement des services à l'UGAP / DEMECO.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :
52 voix pour
1 voix contre : J. J. SEREY

DECIDE

Article 1 : Retient la proposition de l'UGAP pour assurer le déménagement des services municipaux.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer les bons de commande ou marchés à intervenir.

2009_414 : Z.A.C. BEAUMARCHAIS : Avenant n°8 à la concession d'aménagement avec la SEM MODEV, prorogation du délai de la convention d'aménagement de la ZAC Beaumarchais.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les modifications des articles 5 et 19 apportés par avenant à la concession d'aménagement à intervenir entre la Ville et la SEM MODEV.

Article 2 : Autorise madame la maire à signer l'avenant n° 8.

2009_415 : ZAC Garibaldi, avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement avec la SEM MODEV, prorogation du délai de la convention d'aménagement de la ZAC Garibaldi.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les modifications des articles 5 et 19 apportés par avenant à la concession d'aménagement à intervenir entre la Ville et la SEM MODEV.

Article 2 : Autorise madame la maire à signer l'avenant n°5.

2009_416 : ZAC Rosny Vitry, avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement avec la SEM MODEV, prorogation du délai de la convention d'aménagement de la ZAC Rosny Vitry.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les modifications des articles 5 et 19 apportés par avenant à la concession d'aménagement à intervenir entre la Ville et la SEM MODEV.

Article 2 : Autorise madame la maire à signer l'avenant n° 5.

2009_417 : Z.A.C. ILOTS DE L'ÉGLISE : Avenant n°4 à la concession d'aménagement avec la SEM MODEV, prorogation du délai de la convention d'aménagement de la ZAC Ilots de l'Eglise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les modifications des articles 5 et 19 apportés par avenant à la concession d'aménagement à intervenir entre la Ville et la SEM MODEV.

Article 2 : Autorise madame la maire à signer l'avenant n° 4.



Décisions prises par Madame la Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont Madame la Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriale, pour la période allant du 1^{er} octobre au 12 novembre 2009.

2009-236. Signature d'un contrat entre la ville de Montreuil et le Red Star Club Montreuillois relatif à l'organisation de 2 créneaux de plongée pendant les vacances de la Toussaint pour un montant de 450 Euros. (01/10/09)

2009-237. Attribution à la société « Cello Plastic » du marché relatif à l'achat de sacs poubelles à usage divers pour un montant estimé entre 17 940 et 34 684 Euros TTC. (12/10/09)

2009-238. Attribution à la société « Cirese » du marché relatif à l'analyse des besoins sociaux, l'évaluation des politiques sociales et la définition d'une politique sociale pour un montant de 40 066 € TTC. (28/10/09)

2009-239. Acceptation du contrat de cession entre la ville de Montreuil et LUDO LEO pour des animations adaptées à la petite enfance et aux parents dans le cadre de la fête de fin d'année au centre de quartier Branly / Amitié pour un montant de 500 € TTC. (02/11/09)

2009-240. Attribution à la société Initial BTB du marché relatif à la location et la maintenance d'essuie-mains pour les bâtiments de la ville pour un montant estimé entre 35 880 € et 59 800 € TTC. (05/11/09)

2009-241. Prémption : immeuble sis 9 place du Général de Gaulle, propriétaire : Monsieur POZOL André, pour un montant de 110 000 € (06/11/09)

2009-242. Prémption : immeuble sis 9 place du Général de Gaulle, propriétaires : M. DELBARRE et Mme BAROUX, pour un montant de 125 000 € (06/11/09)

2009-243. Modification portant sur l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des participation des familles à la restauration scolaire, aux centres de loisirs, à l'accueil périscolaire et aux études dirigées en incluant le règlement par cartes bancaires via internet. (12/11/09).

2009-244. Modification de l'objet de la régie pour la perception des redevances versées par les familles des enfants admis à séjourner dans les colonies scolaires en incluant le règlement par cartes bancaires via internet. (12/11/09).

Fait à Montreuil, le 22 décembre 2009
Le Directeur Général Adjoint,

Gilles HAYOUN